

Image not found or type unknown



## Préavis salle de sport de 2 mois, à partir de quand ?

Par **polo67**, le **28/01/2013** à **11:02**

Bonjour,

Je suis inscrit dans une salle de sport depuis plus de un an.

Mon contrat stipule un préavis de 2 mois.

Le 15 novembre 2012, j'ai donné ma lettre de résiliation, qui a été signée par le gérant de la salle.

J'ai été ensuite débité le 28 novembre 2012 (à la même date que chaque mois) puis le 28 décembre 2012... Hors j'ai encore été débité le 28 janvier 2013....

Est-il en tort ? ou est-ce normal ?

En ayant résilié milieu de novembre, je pensais devoir payer fin novembre et fin décembre pour payer 2 mois en tier ( du 28 novembre au 28 décembre et du 28 décembre au 28 janvier)... Alors qu'il m'a encore prélevé fin janvier et donc pour février.. car on paie bien pour le mois à venir ?

Merci pour votre réponse...

cordialement